



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Valorisation des statistiques
et observatoires**

**La construction neuve
en Bretagne
à fin février 2023**

**Mars 2023
DREAL BRETAGNE**

**Service Connaissance
Prospective et Évaluation**

De début décembre 2022 à fin février 2023

Des mises en chantier et des autorisations de logements qui fléchissent

De décembre 2022 à fin février 2023, un peu plus de 6 000 logements sont mis en chantier en Bretagne, en nette diminution de - 8,2 % (soit 530 logements en moins) par rapport à la période de décembre 2021 à février 2022. En France, on observe une baisse de - 1,3 % sur la même période.

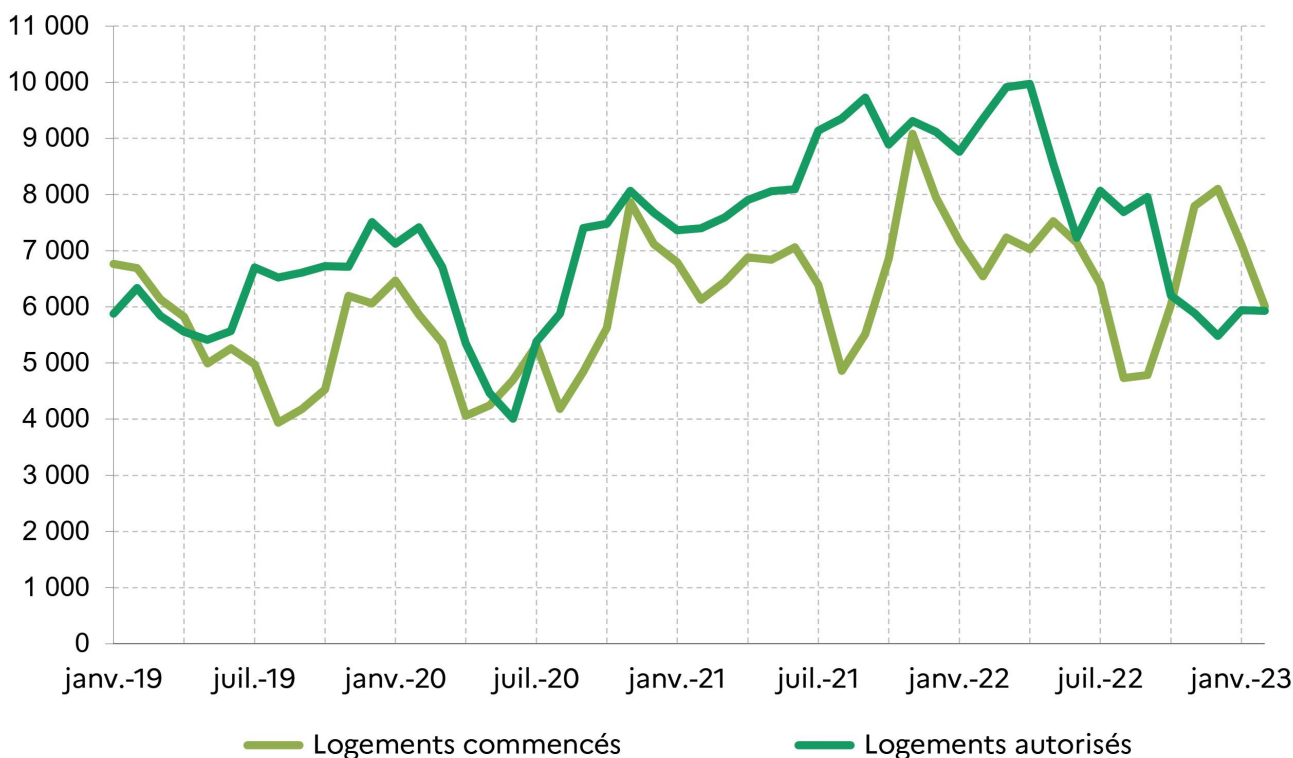
Dans la région, la baisse des mises en chantier concerne les logements individuels (- 17,1 %). Le nombre de logements collectifs et en résidence commencés progresse de + 5,0 %.

Les logements autorisés à la construction entre début décembre 2022 et fin février 2023 fléchissent de - 36,6 % en Bretagne par rapport à la même période un an auparavant, et de - 26,6 % en France. Cela représente 3 400 permis de construire délivrés en moins dans la région par rapport à la même période en 2021-2022. Leur volume est proche de celui de début 2019.

De mars 2022 jusqu'à fin février 2023 par rapport aux douze mois précédents, le nombre de logements commencés fléchit dans la région. Ce fléchissement de - 4,6 % s'avère moins important que celui observé en France (- 6,3 %).

Logements commencés et autorisés en Bretagne depuis 2019
(cumulés sur 3 mois glissants)

En logements



Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimation à fin février 2023

[Publication nationale logements](#)

Regain conjoncturel des mises en chantier de locaux en Bretagne

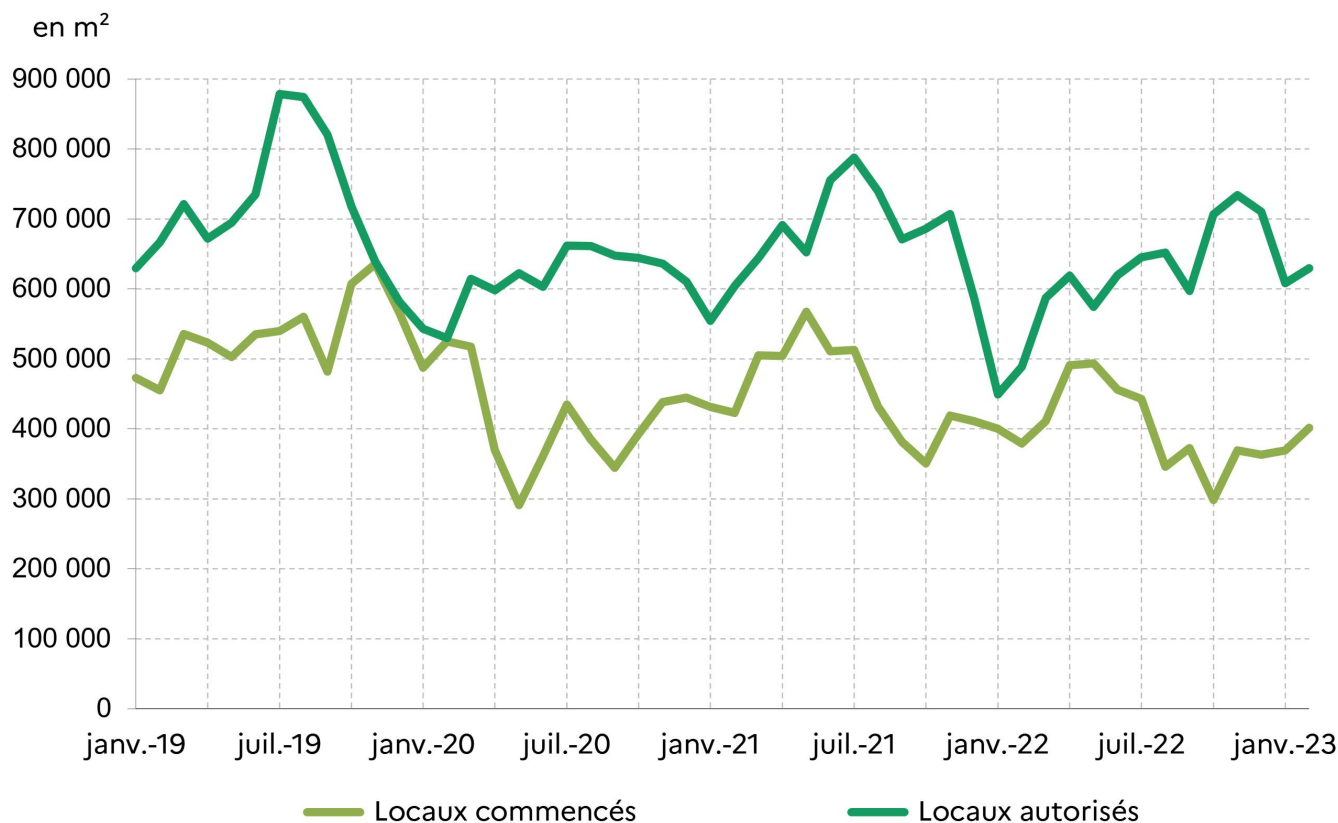
De décembre 2022 à février 2023, 402 000 m² de locaux sont mis en chantier en Bretagne. Ces mises en chantier progressent de + 5,9 % par rapport à la même période un an auparavant.

En France, les mises en chantier de locaux de décembre 2022 à février 2023 fléchissent de - 14,5 % sur cette même période.

Les surfaces de locaux autorisées à la construction augmentent de + 28,8 % en Bretagne entre début décembre 2022 et fin février 2023 par rapport à 2021-2022.

De mars 2022 jusqu'à fin février 2023 par rapport aux douze mois précédents, la baisse de l'activité de la construction de locaux en région s'avère plus importante qu'en France. Durant ces douze mois, les mises en chantier de locaux diminuent de - 10,4 % en Bretagne et de - 1,4 % au niveau national.

Locaux commencés et autorisés en Bretagne depuis 2019
(cumulés sur 3 mois glissants)



Source : SDES MTECT, Sit@del2, DPC

[Publication nationale locaux](#)

Les mises en chantier de logements

Les mises en chantier sur 3 mois

De décembre 2022 à fin février 2023

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	500	100	600	200	700
Finistère	700	100	900	700	1 600
Ille-et-Vilaine	700	100	900	1 500	2 300
Morbihan	800	100	900	400	1 400
Bretagne	2 800	500	3 200	2 800	6 000
France	27 600	10 100	37 600	60 800	98 400

Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	- 17,8	- 25,0	- 18,9	- 35,5	- 23,1
Finistère	- 12,6	+ 45,5	- 6,5	+ 35,4	+ 8,5
Ille-et-Vilaine	- 25,8	+ 9,0	- 22,3	+ 19,1	- 0,3
Morbihan	- 18,5	- 27,2	- 19,8	- 31,3	- 23,9
Bretagne	- 19,0	- 4,0	- 17,1	+ 5,0	- 8,2
France	- 11,7	+ 0,3	- 8,8	+ 3,9	- 1,3

* décembre 2022 à fin février 2023 / décembre 2021 à fin février 2022

Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimations à fin février 2023

Les mises en chantier sur 12 mois

De mars 2022 à fin février 2023

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	2 300	300	2 600	700	3 300
Finistère	3 300	600	3 900	2 100	5 900
Ille-et-Vilaine	3 400	500	3 900	7 200	11 100
Morbihan	3 600	500	4 100	1 700	5 800
Bretagne	12 500	1 900	14 400	11 600	26 100
France	122 700	36 900	159 600	207 600	367 200

Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	- 5,5	- 34,5	- 10,3	- 39,4	- 18,8
Finistère	- 1,0	+ 41,6	+ 3,6	- 27,0	- 9,6
Ille-et-Vilaine	- 6,5	- 0,2	- 5,7	+ 17,8	+ 8,3
Morbihan	- 5,3	- 15,9	- 6,6	- 21,1	- 11,3
Bretagne	- 4,6	- 4,3	- 4,5	- 4,8	- 4,6
France	- 3,6	- 4,0	- 3,7	- 8,3	- 6,3

* mars 2022 à fin février 2023 / mars 2021 à fin février 2022

Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimations à fin février 2023

Les autorisations de logements

Les autorisations sur 3 mois

De décembre 2022 à fin février 2023

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	500	100	600	400	1 000
Finistère	700	200	900	300	1 300
Ille-et-Vilaine	700	300	1 000	1 300	2 300
Morbihan	800	100	900	400	1 300
Bretagne	2 700	800	3 500	2 500	5 900
France	27 500	11 600	39 100	53 200	92 200

Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	- 49,5	- 13,0	- 45,6	+ 157,8	- 18,6
Finistère	- 38,8	- 38,5	- 38,8	- 49,8	- 42,2
Ille-et-Vilaine	- 54,6	+ 114,2	- 38,0	- 39,0	- 38,6
Morbihan	- 40,0	- 45,0	- 40,8	- 29,0	- 37,8
Bretagne	- 45,9	- 5,9	- 40,4	- 30,2	- 36,6
France	- 43,5	- 23,2	- 38,7	- 14,1	- 26,6

* décembre 2022 à fin février 2023 / décembre 2021 à fin février 2022

Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimations à fin février 2023

Les autorisations sur 12 mois

De mars 2022 à fin février 2023

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	2 200	500	2 700	1 600	4 300
Finistère	3 100	900	4 000	2 900	6 900
Ille-et-Vilaine	3 000	800	3 900	6 600	10 500
Morbihan	3 400	700	4 100	2 400	6 500
Bretagne	11 700	2 900	14 600	13 500	28 100
France	120 000	56 400	176 300	284 800	461 200

Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes d'Armor	- 32,6	- 6,2	- 29,0	+ 53,9	- 11,0
Finistère	- 28,9	+ 6,6	- 23,4	- 6,1	- 17,0
Ille-et-Vilaine	- 37,8	+ 20,1	- 30,5	- 28,8	- 29,4
Morbihan	- 28,7	- 22,5	- 27,8	- 6,1	- 21,0
Bretagne	- 32,0	- 1,1	- 27,6	- 15,4	- 22,2
France	- 28,8	+ 0,2	- 21,6	+ 9,2	- 5,0

* mars 2022 à fin février 2023 / mars 2021 à fin février 2022

Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimations à fin février 2023

Les mises en chantier de locaux d'activité

Les surfaces mises en chantier sur 3 mois

De décembre 2022 à fin février 2023

Surface (en m ²)	Héberge. hôtelier	Bureaux	Commerce	Artisanat	Industrie	Exploitation agricole ou forestière	Entrepôt	Service public ou d'intérêt collectif	Total locaux commencés
Côtes-d'Armor	< 50	6 000	11 400	7 800	6 100	10 100	50 300	10 900	102 600
Finistère	5 800	20 600	13 900	3 800	9 500	30 700	10 000	10 000	104 200
Ille-et-Vilaine	6 200	18 300	8 400	4 300	14 800	16 500	23 000	14 600	106 000
Morbihan	1 600	7 400	11 900	6 000	13 600	21 000	4 100	23 100	88 800
Bretagne	13 600	52 200	45 600	21 900	44 000	78 200	87 400	58 600	401 600
France	176 000	808 400	638 100	271 600	609 200	1 053 900	1 075 300	1 112 900	5 745 400
Évolution (en%)*	Héberge. hôtelier	Bureaux	Commerce	Artisanat	Industrie	Exploitation agricole ou forestière	Entrepôt	Service public ou d'intérêt collectif	Total locaux commencés
Côtes-d'Armor	- 73,8	- 32,4	+ 107,7	+ 0,5	- 61,6	- 55,2	+ 403,4	+ 8,5	+ 27,3
Finistère	+ 3,9	+ 276,2	+ 153,2	- 22,2	- 4,2	- 11,4	- 13,5	- 32,5	+ 12,9
Ille-et-Vilaine	+ 1 951	- 37,6	- 17,2	- 17,5	- 6,0	- 11,9	+ 18,7	- 14,5	- 8,4
Morbihan	+ 40,6	+ 17,2	- 24,6	- 44,5	+ 61,9	- 11,4	- 77,2	+ 263,2	- 2,2
Bretagne	+ 93,1	+ 4,7	+ 23,6	- 23,7	- 11,9	- 21,4	+ 47,9	+ 21,4	+ 5,9
France	+ 31,9	+ 0,4	- 7,6	- 6,5	- 18,2	- 7,5	- 45,2	+ 16,9	- 14,5

* décembre 2022 à fin février 2023 / décembre 2021 à fin février 2022 ; source : SDES MTECT, Sit@del2

Les surfaces mises en chantier sur 12 mois

De mars 2022 à fin février 2023

Surface (en m ²)	Héberge. hôtelier	Bureaux	Commerce	Artisanat	Industrie	Exploitation agricole ou forestière	Entrepôt	Service public ou d'intérêt collectif	Total locaux commencés
Côtes-d'Armor	3 400	22 100	28 300	20 800	28 200	85 300	68 500	48 300	305 000
Finistère	7 700	44 800	49 300	18 500	34 700	124 300	63 700	54 600	397 600
Ille-et-Vilaine	13 100	101 600	58 700	21 400	68 000	68 500	113 200	76 600	521 200
Morbihan	4 500	38 000	41 000	20 000	44 000	80 600	105 900	53 000	386 900
Bretagne	28 800	206 400	177 300	80 700	174 900	358 700	351 300	232 500	1 610 700
France	694 400	3 466 800	2 845 400	1 229 800	2 911 400	4 459 800	5 642 100	4 346 200	25 595 800
Évolution (en%)*	Héberge. hôtelier	Bureaux	Commerce	Artisanat	Industrie	Exploitation agricole ou forestière	Entrepôt	Service public ou d'intérêt collectif	Total locaux commencés
Côtes-d'Armor	- 52,1	- 36,1	- 2,6	- 9,6	- 45,0	- 24,1	- 29,7	+ 14,3	- 23,2
Finistère	- 60,3	+ 19,6	+ 72,2	+ 7,2	- 3,0	- 35,8	- 3,8	+ 14,0	- 10,9
Ille-et-Vilaine	+ 150,3	- 11,3	+ 41,2	- 48,3	+ 14,4	- 26,8	+ 4,0	- 40,9	- 12,3
Morbihan	- 58,7	+ 31,0	+ 22,2	- 27,0	- 31,8	- 21,8	+ 94,8	+ 42,3	+ 7,5
Bretagne	- 32,7	- 4,2	+ 33,5	- 26,0	- 17,1	- 28,6	+ 7,5	- 9,5	- 10,4
France	+ 8,3	- 7,4	+ 13,7	- 3,3	- 0,1	- 5,4	- 4,8	+ 2,6	- 1,4

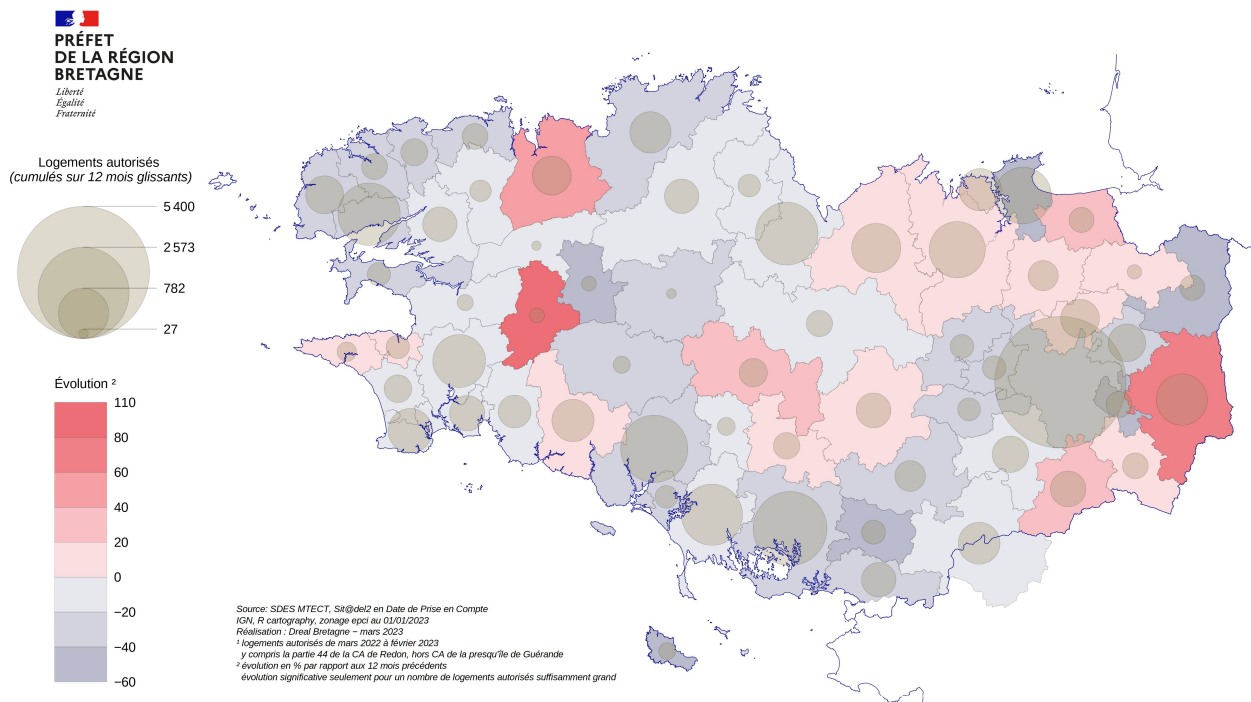
* mars 2022 à fin février 2023 / mars 2021 à fin février 2022 ; Source : SDES MTECT, Sit@del2

Données complémentaires

Logements

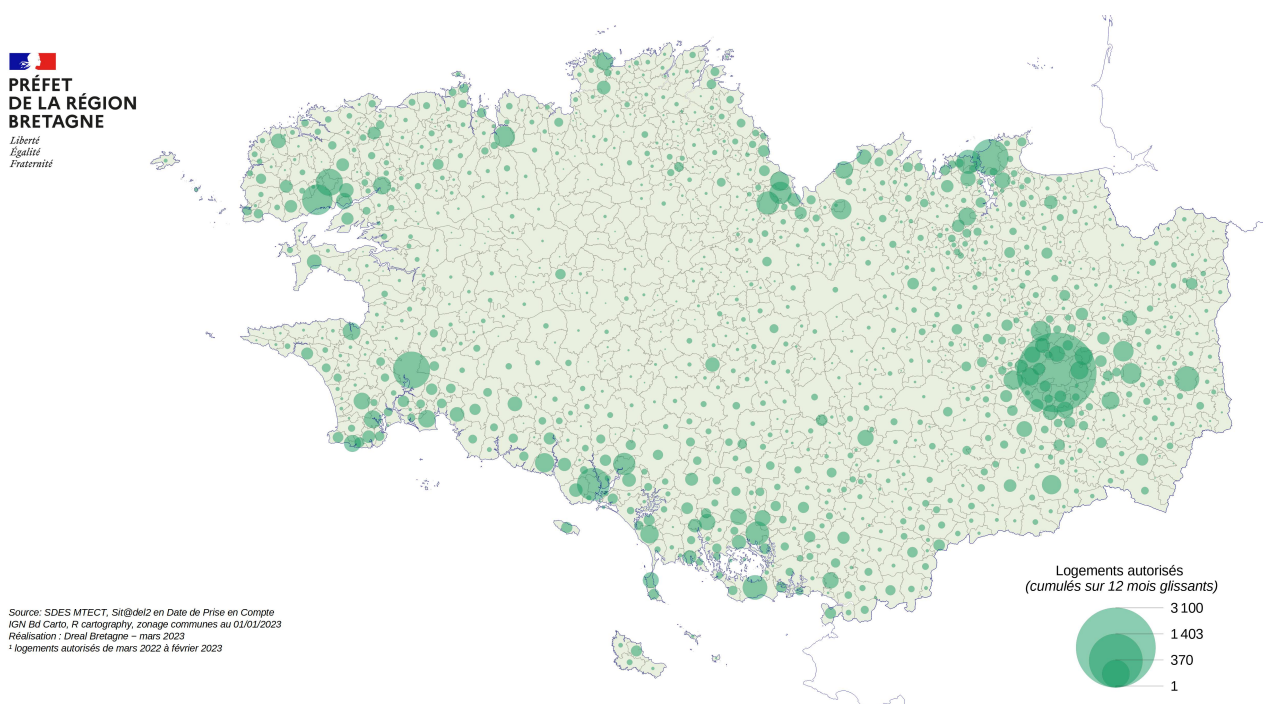
Une contribution importante de Rennes Métropole à l'évolution régionale.

Logements autorisés par communauté de communes et évolution (cumulés sur 12 mois glissants)



Une construction neuve concentrée autour de Rennes, Lorient, Vannes, Saint-Malo, Brest, Quimper et Saint-Brieuc, et dans les communes du littoral sud de la Bretagne.

Logements autorisés par commune (cumulés sur 12 mois glissants)

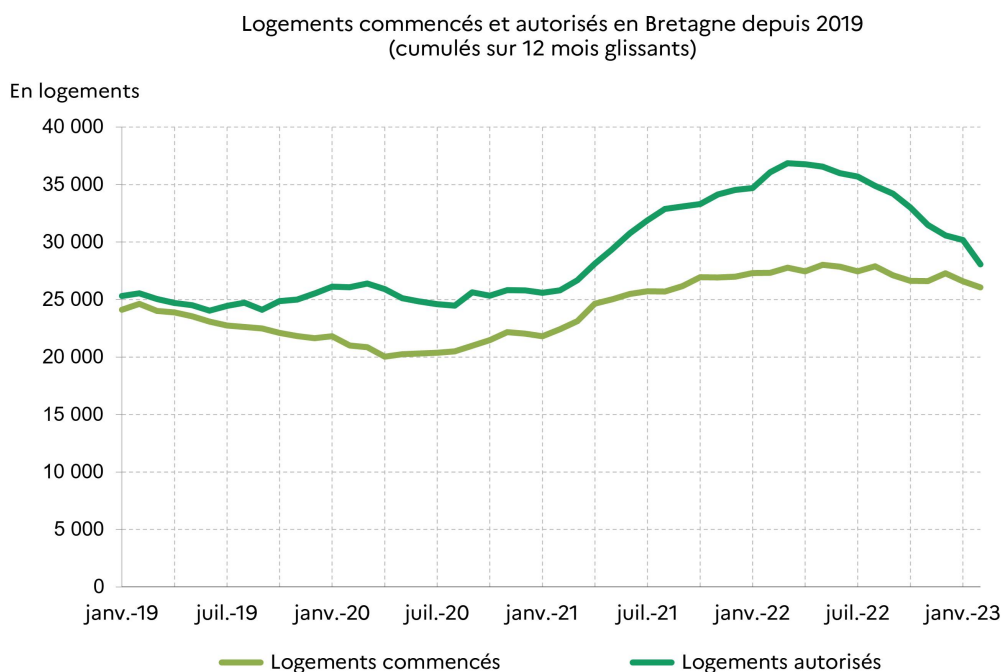


Logements autorisés et commencés depuis 2019

(cumulés sur 12 mois glissants)

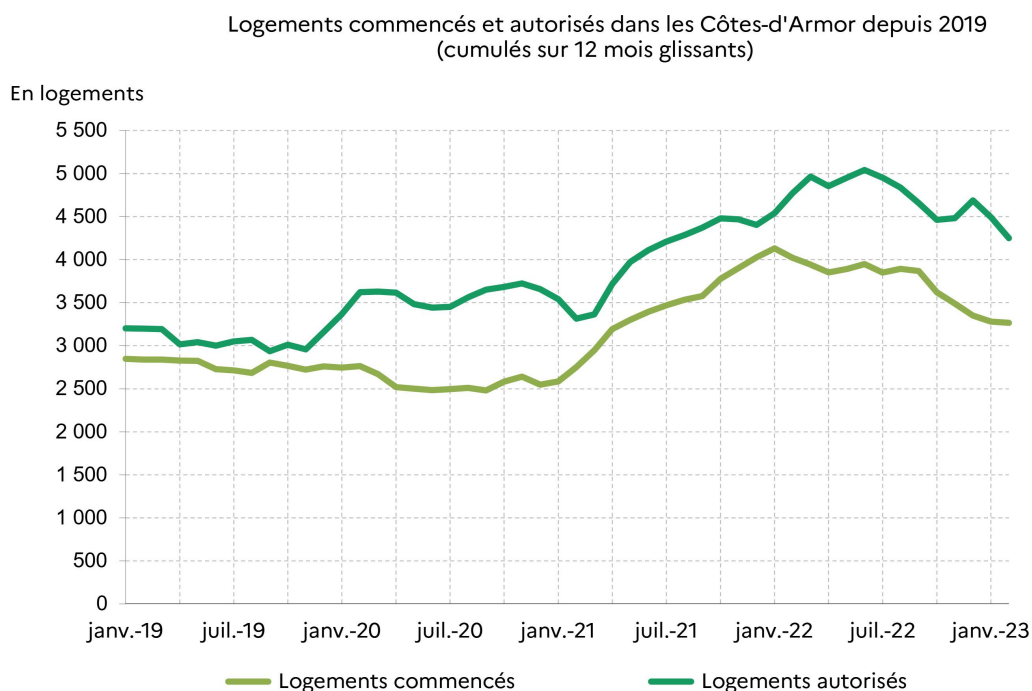
Des mises en chantier et des autorisations de logements dépassant le niveau d'avant la crise sanitaire.

En Bretagne :



Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimation à fin février 2023

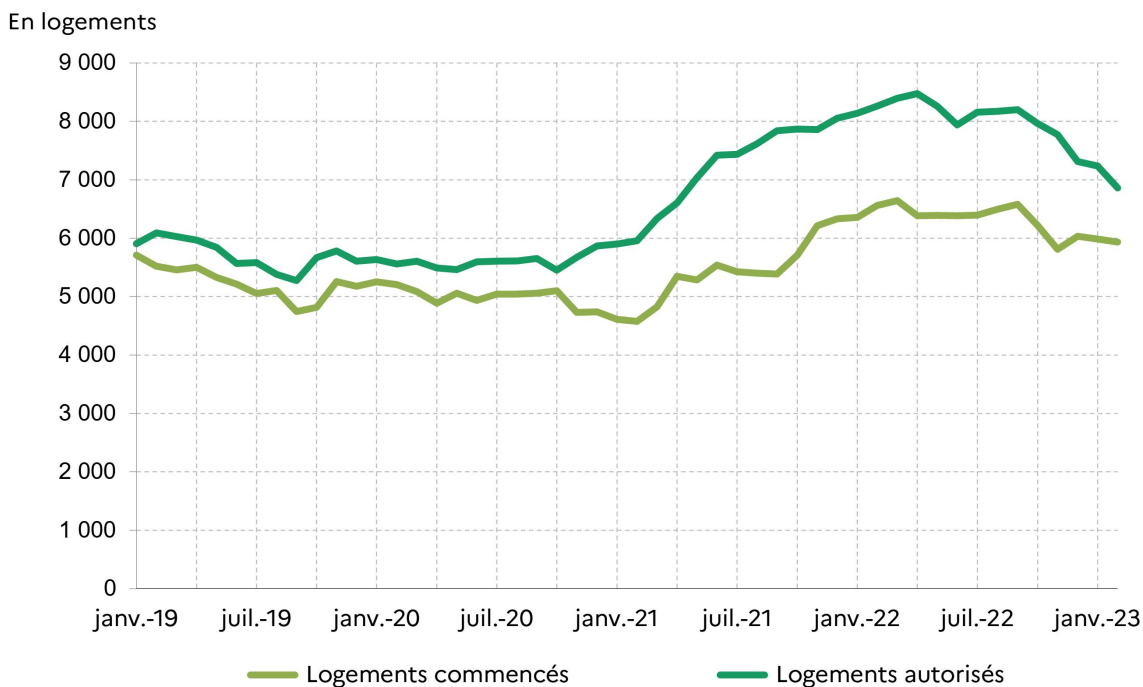
Dans les Côtes-d'Armor :



Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimation à fin février 2023

Dans le Finistère :

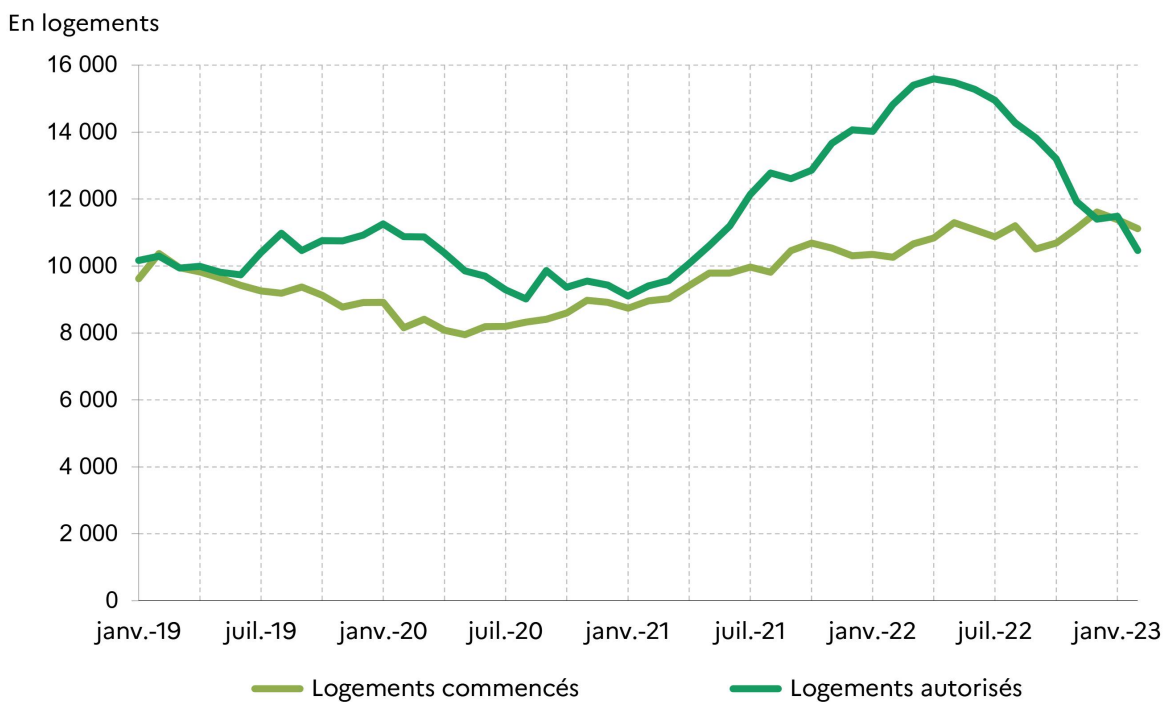
Logements commencés et autorisés dans le Finistère depuis 2019
(cumulés sur 12 mois glissants)



Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimation à fin février 2023

En Ile-et-Vilaine :

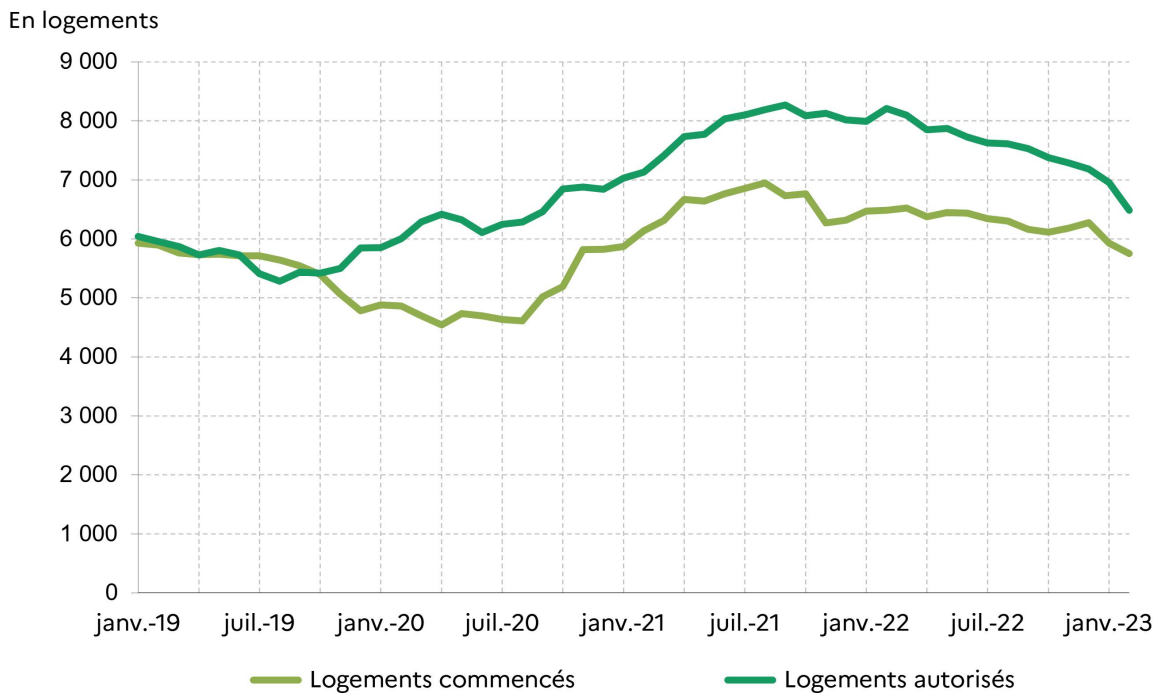
Logements commencés et autorisés en Ile-et-Vilaine depuis 2019
(cumulés sur 12 mois glissants)



Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimation à fin février 2023

Dans le Morbihan :

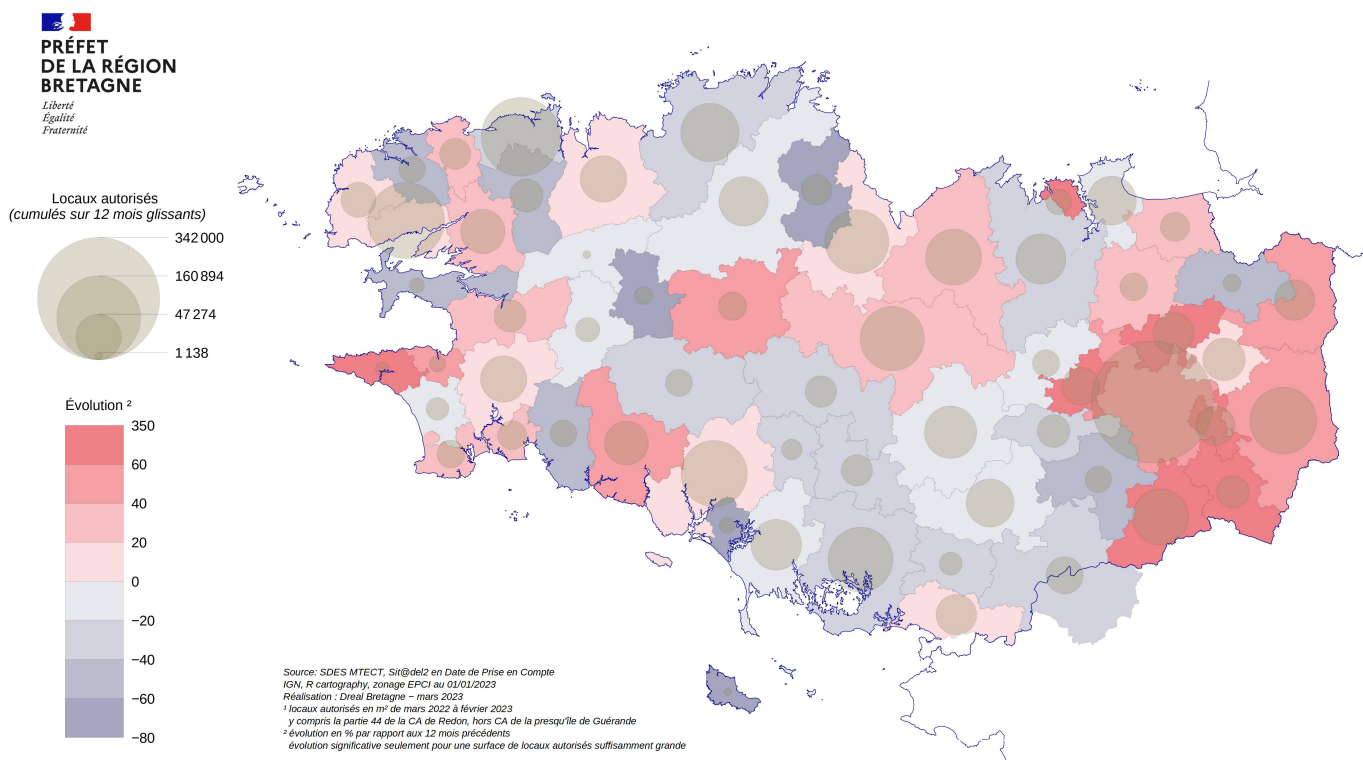
Logements commencés et autorisés dans le Morbihan depuis 2019 (cumulés sur 12 mois glissants)



Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimation à fin février 2023

Locaux

Surfaces de locaux autorisées par communauté de communes et évolution (cumulés sur 12 mois glissants)



Comprendre ces données

Chaque mois sont diffusées sur le site internet de la Dreal des données statistiques sur la construction neuve de logements et de locaux :

- Les autorisations et les mises en chantier de logements (ou logements commencés), estimations en date réelle ;
- Les mises en chantier de locaux d'activité en date de prise en compte (DPC).

Le parc de logements en Bretagne est constitué en majorité de maisons individuelles (plus de 70 %, source Insee recensement 2016), pourcentage supérieur de 16 points à la moyenne métropolitaine, le reste étant constitué de logements collectifs et en résidence. Cette particularité régionale est à prendre en compte dans la comparaison avec le niveau national.

→ Pour en savoir plus sur le parc de logements en Bretagne :

<http://www-maj.dreal-bretagne.e2.rie.gouv.fr/le-logement-en-bretagne-r182.html>

Collecte des données perturbée dans le contexte de la crise sanitaire

Les données Sitadel proviennent des remontées des centres instructeurs des autorisations d'urbanisme, dont le fonctionnement a été fortement perturbé durant l'état d'urgence sanitaire entre mars et mai 2020 (difficultés rencontrées par les pétitionnaires pour produire leurs dossiers, difficultés d'acheminement et de dépôt des dossiers, fonctionnement très perturbé de certains services instructeurs). Par ailleurs, les délais d'instruction ont été suspendus et reportés par ordonnance dans cette période. Ces différents paramètres doivent être pris en compte dans l'interprétation des données.

La base de données Sit@del2

Tout pétitionnaire projetant une construction neuve ou la transformation d'une construction nécessitant le dépôt d'un permis de construire, doit remplir un formulaire relatif à son projet et le transmettre à la mairie de la commune de localisation des travaux. Le projet de permis est traité par les services instructeurs (État, collectivité territoriale) dont relève la commune.

Le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires assure le suivi exhaustif de ces opérations de construction. Les données des formulaires de permis de construire sont enregistrés dans le fichier national Sitadel (système d'informations et de traitement automatisé des données élémentaires sur les logements et les locaux). Les mouvements relatifs à la vie du permis (dépôts, autorisations, annulations, modificatifs, mises en chantier, achevements des travaux) sont exploités à des fins statistiques.

Deux séries de données sont disponibles dans Sitadel au niveau communal

Les séries en date de prise en compte agrègent l'information selon la date d'enregistrement de la donnée dans l'application Sitadel.

Les séries en date réelle agrègent l'information collectée (autorisations, mises en chantier) à la date réelle de l'autorisation délivrée par l'autorité compétente, et à la date de la mise en chantier déclarée par le pétitionnaire.

Une nouvelle série : les estimations en date réelle

Ces données ne sont pas disponibles à l'échelle infra-départementale.

Cette série, pour les logements autorisés et commencés (c'est-à-dire les mises en chantier), construite par le Service des données et des études statistiques (SDES) du CGDD du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires <https://ecologie.gouv.fr/>, vise à améliorer le diagnostic conjoncturel sur la construction neuve. Elle retrace les autorisations et les mises en chantier à la date réelle d'événement. Ce sont des estimations qui corrigent le défaut d'exhaustivité observé dans la remontée des déclarations d'autorisation, d'ouverture de chantier et des annulations de permis de construire.

- Pour en savoir plus sur le site du SDES sur la méthodologie employée pour construire les estimations en date réelle : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2018-12/methodologie-sitadel2-v5.pdf>

L'ensemble des logements est constitué des logements ordinaires et des logements en résidence

Les logements en résidence sont des logements (maisons individuelles ou logements collectifs) construits en vue d'une occupation par un public très ciblé selon la nature de la résidence, avec mise à disposition de services spécifiques.

Six types principaux de résidences sont recensés :

- les résidences pour personnes âgées
- les résidences pour étudiants
- les résidences de tourisme
- les résidences hôtelières à vocation sociale
- les résidences sociales
- les résidences pour personnes handicapées

Les logements ordinaires sont définis par opposition aux logements en résidence. Ils regroupent dans Sitadel les logements individuels et les logements collectifs.

- les logements individuels regroupent les logements individuels purs et les logements individuels groupés
 - le logement individuel pur fait l'objet d'un permis de construire relatif à un seul logement individuel.
 - les logements individuels groupés font l'objet d'un permis de construire relatif à la construction de plusieurs logements individuels (par exemple, un lotissement), ou à la construction de logements individuels associés à des logements collectifs ou des locaux non résidentiels.
- les logements collectifs font partie d'un bâtiment d'au moins deux logements dont certains ne disposent pas d'un accès privatif. Dans le cas d'opérations regroupant à la fois des logements individuels et des logements collectifs, chacun est comptabilisé dans son type de construction respectif.

- Pour en savoir plus sur le site du SDES sur la méthodologie de la base Sit@del2 : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/la-base-de-donnees-sitadel2-methodologie>

Avertissement

Dans les tableaux, en raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement de Bretagne**

Service Connaissance Prospective Évaluation

L'Armorique
10 rue Maurice Fabre
CS 96515
35065 Rennes Cedex
Tél 02 99 33 43 07

Directeur de publication : Éric Fisse
Rédaction : Pascal Bocherel
Mise en page : Allison Gaulier et Pascal Bocherel

www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*